

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 187-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.287

Déposée le : 06.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kullmann (Thun, UDF) (porte-parole)
Martin (Ligerz, Les Verts)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Seiler (Trubschachen, sans parti)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.09.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Totale liberté et responsabilité personnelle quant à la vaccination contre le COVID-19

Le Conseil-exécutif est chargé de s'engager à exercer son influence pour que personne dans le canton de Berne ne soit désavantagé du fait de son refus de se faire vacciner.

Développement :

Depuis juillet 2021 au moins, la pression monte dans les médias, la société et le monde politique pour que la population se fasse vacciner contre le COVID-19. Nombre de personnes ont cédé, non pas parce qu'elles étaient personnellement convaincues de l'intérêt médical du vaccin, mais parce qu'elles étaient sous pression et espéraient pouvoir ainsi retrouver ou conserver des libertés fondamentales.

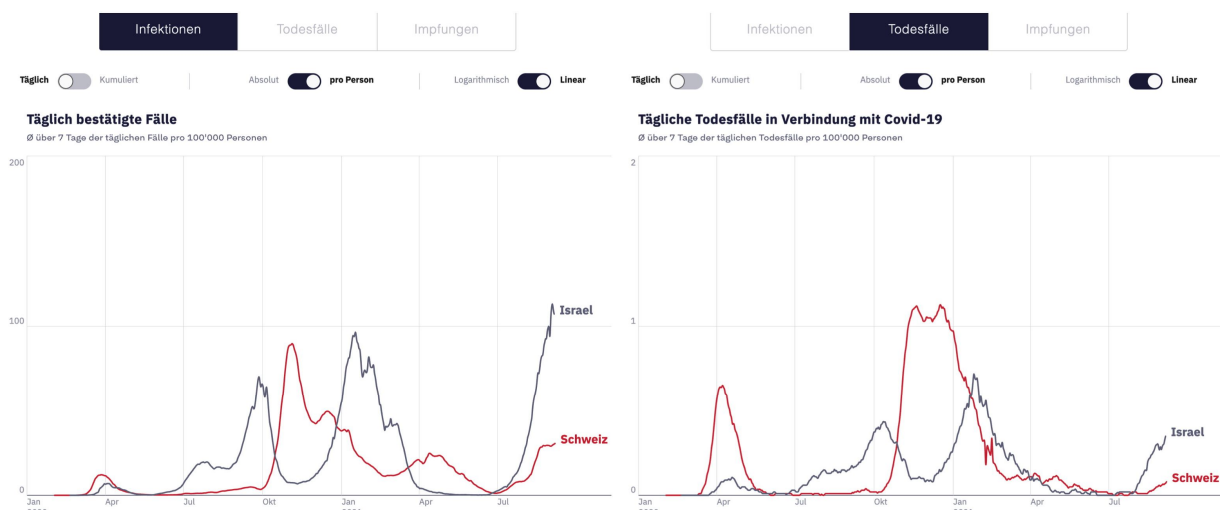
D'après le huitième sondage effectué par l'institut de recherche sotomo sur la crise du coronavirus¹, un quart de la population déclare ne pas vouloir se faire vacciner. Les principales raisons de ce refus sont les suivantes : méfiance vis-à-vis des vaccins à ARN messenger, dont l'autorisation de mise sur le marché est temporaire, craintes d'effets secondaires et refus par principe du vaccin contre le COVID-19.

A en croire les dernières informations, il apparaît de plus en plus clair non seulement qu'il faudra une troisième dose de vaccin mais aussi qu'un rappel au minimum une fois par an sera nécessaire, comme le montre l'exemple d'Israël². Les derniers chiffres de ce pays montrent par

¹ https://sotomo.ch/site/wp-content/uploads/2021/07/8.-SRG_Corona-Monitor.pdf (en allemand)

² <https://www.blick.ch/ausland/das-ist-unser-leben-von-jetzt-an-israel-spricht-bereits-von-der-vierten-impfung-id16806155.html> (en allemand)

ailleurs qu'un taux de vaccination élevé n'empêche pas nécessairement le nombre de contaminations et de décès dus au coronavirus d'augmenter fortement.



(Source : <https://interaktiv.derbund.ch/2020/covid-19-ausbruch-im-vergleich>)

[à gauche : contaminations / nombre de cas confirmés par jour / moyenne sur 7 jours pour 100 000 personnes ; à droite : décès / nombre de décès liés au COVID-19 par jour / moyenne sur 7 jours pour 100 000 personnes]

D'après un rapport récent de l'OMS, il pourrait y avoir de nouveaux variants plus résistants au vaccin³. Les premières conclusions d'une étude menée en Israël (*Comparing SARS-CoV-2 natural immunity to vaccine-induced immunity: reinfections versus breakthrough infections*) montrent qu'une immunité naturelle protège plus efficacement qu'une deuxième dose de vaccin :

« Les personnes vaccinées contre le SARS-CoV-2 risquent 13,06 fois (95 % pour un intervalle de confiance de 8,08 à 21,11) plus d'être contaminées par le variant Delta que les personnes qui ont déjà contracté le COVID-19, si le premier événement (contamination ou vaccin) remonte à janvier ou février 2021. [...] Cette étude a montré que l'immunité naturelle constitue une protection plus durable et plus forte que l'immunité induite par deux doses de vaccin BNT162b2 contre la contamination au variant Delta du SARS-CoV-2 et contre le développement de symptômes et l'hospitalisation dus au virus⁴. » [notre traduction]

Au vu de ces derniers développements, on est en droit de se demander si le vaccin contre le COVID-19 tient ses promesses. De nombreux rapports faisant état de réactions et d'effets secondaires relativement importants contribuent en outre à accroître la méfiance à l'égard des vaccins contre le COVID-19, qui ont été autorisés dans l'urgence. L'immunité naturelle pourrait être une alternative valable aux vaccins (réguliers) contre le COVID-19, pas seulement pour des individus isolés mais pour la société dans son ensemble.

Nous qui signons la présente motion sommes fermement convaincus qu'aucune pression ne devrait être exercée sur la population pour ce qui est du vaccin contre le COVID-19. Cette décision appartient à chaque citoyenne et citoyen. Si le refus du vaccin donne lieu à des discriminations dans la vie sociale ou professionnelle, il serait faux de parler de décision à titre volontaire.

Motivation de l'urgence : depuis l'été 2021 au moins, la question est d'une grande actualité et concerne presque toutes les personnes qui habitent le canton.

³ <https://news.un.org/en/story/2021/09/1098942> (en anglais)

⁴ « This study demonstrated that natural immunity confers longer lasting and stronger protection against infection, symptomatic disease and hospitalization caused by the Delta variant of SARS-CoV-2, compared to the BNT162b2 two-dose vaccine-induced immunity. (...) SARS-CoV-2-naïve vaccinees had a 13.06-fold (95% CI, 8.08 to 21.11) increased risk for breakthrough infection with the Delta variant compared to those previously infected, when the first event (infection or vaccination) occurred during January and February of 2021. »

Source : <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.08.24.21262415v1>

Destinataires

- Grand Conseil